

# **Conditions Générales de Vente et Règlement de l'Atelier Marie Bobines**

## **OBJET**

La société MARIE BOBINES propose des cours de couture pour enfants (à partir de 8ans) et adultes.

La société MARIE BOBINES propose également des événements privés (goûters d'anniversaire par exemple) pour des groupes d'enfants ou des groupes d'adultes autour de l'activité couture.

Les présentes conditions générales sont conclues entre MARIE BOBINES et le Client, et pour les différents produits et prestations présentés ci-dessous et sur le site internet [www.ateliermariebobines.fr](http://www.ateliermariebobines.fr). Le siège de l'Atelier MARIE BOBINES est situé au 47 Rue de Nanterre, 92600 Asnières sur Seine.

## **ACCEPTATION DES CONDITIONS**

Le client reconnaît avoir pris connaissance, au moment du paiement de la prestation choisie des conditions particulières de vente énoncées ci-dessous et déclare expressément les accepter pleinement et sans réserve.

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre Marie Bobines et son client, les deux parties les acceptant sans réserve.

Sauf dérogation préalable, expresse et écrite par Marie Bobines, ces conditions générales de vente prévalent sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document.

## **COURS FORMULE ATELIER :**

Les cours de la formule ATELIER ont une durée standard de 2h par séance. MARIE BOBINES se donne le droit d'annuler un cours ATELIER si le nombre de participants est inférieur ou égale à 2.

*Voir conséquences au § Conditions de paiement.*

Plusieurs cours en formule ATELIER sont proposés hebdomadairement. Le calendrier est disponible sur le site internet [www.ateliermariebobines.fr](http://www.ateliermariebobines.fr) et à l'Atelier MARIE BOBINES, 47 Rue de Nanterre, 92600 Asnières sur Seine.

Les cours de la formule ATELIER sont dispensés aux adultes ou aux enfants (de 8 à 15ans), de façon séparée, sauf pour les séances dites mixtes (samedi matin notamment) - précision indiquée dans le calendrier publié sur le site internet [www.ateliermariebobines.fr](http://www.ateliermariebobines.fr) et à l'Atelier MARIE BOBINES, 47 Rue de Nanterre, 92600 Asnières sur Seine

L'objet couture réalisé pendant une séance ATELIER est le même pour tous les participants. Cette objet couture est déterminé par avance, et le participant en a eu connaissance et l'accepte au plus tard le jour de son inscription.

Toutes les fournitures et matériels nécessaires à la réalisation de l'objet couture sont fournies par MARIE BOBINES.

Le participant désirant intégré une de ses propres fournitures devra en faire part à l'animatrice le plus tôt possible (idéalement à l'inscription) et au plus

tard, en tout début de cours. L'animatrice se réserve le droit de refuser cette intégration notamment si cela modifie le déroulé du cours et/ou sa durée.

De même, le participant désirant venir avec son propre matériel, notamment avec sa machine à coudre, devra en faire part à l'animatrice dès l'inscription. L'animatrice se réserve le droit de refuser cette intégration notamment si cela modifie le déroulé du cours et/ou sa durée (voir § Cours Prise en Main Machine A coudre).

Les cours en formule Atelier sont proposés en cours unitaire (Découverte), ou carte de 5 cours ou 10 cours (tarifs dégressifs). Ils sont valables pendant 1 an, à partir de la date d'achat (date limite à appliquer au dernier cours pour les cartes 5 ou 10 cours).

L'inscription à l'un des cours ATELIER se fait dans la limite des places disponibles, et tant que le cours est ouvert à la réservation.

La validation définitive de l'inscription est assujettie au paiement qui doit alors être réalisé, au plus tard, 10 jours calendaires avant le cours. Au-delà, la place pré-réserve ne pourra plus être garantie.

*Voir § Conditions de paiement.*

## **COURS FORMULE CLUB :**

Les cours de la formule CLUB sont dispensés dans le cadre d'abonnement suivant les rythmes scolaires : trimestriel (du 1/10 au 31/12, du 1/01 au 31/03 ou du 1/04 au 30/06) ou annuel (du 1/10 au 30/06).

Les cours ont lieu hebdomadairement, sauf pendant les vacances scolaires.

Un trimestre représente 10 cours minimum, et l'abonnement annuel 30 cours minimum. Dans le cas d'un calendrier défavorable (jours fériés) ne permettant pas d'assurer les 10 cours minimum par trimestre, MARIE BOBINES proposera des créneaux supplémentaires en concertation avec les participants afin de garantir ces 10 cours minimums.

Il en sera de même en cas d'empêchement du fait de MARIE BOBINES à assurer une des séances.

Les séances CLUB ont une durée hebdomadaire de 2h30 pour les adultes et de 1h30 pour les enfants (8 à 15ans).

La Société MARIE BOBINES se donne le droit d'annuler une des séances hebdomadaire CLUB si le nombre d'inscrit est inférieur ou égale à 2.

*Voir § Conditions de paiement.*

Plusieurs créneaux formule CLUB sont proposés hebdomadairement.

Les cours de la formule CLUB sont dispensés aux adultes ou aux enfants (de 8 à 15ans), de façon séparée.

Le calendrier est disponible sur le site internet [www.ateliermariebobines.fr](http://www.ateliermariebobines.fr) et à l'Atelier MARIE BOBINES, 47 Rue de Nanterre, 92600 Asnières sur Seine.

Chaque participant choisi, au moment de l'inscription, un créneau fixe par abonnement, et ce pour toute la durée de son abonnement.

Toute absence à une séance CLUB, du fait du participant, ne peut être remboursées ou rattrapée.

L'inscription à l'un des cours CLUB se fait dans la limite des places disponibles, et tant que les cours sont ouverts à la réservation (8 jours avant chaque début de trimestre et jusqu'à 20/09 pour les abonnements annuels). L'inscription définitive est assujettie au paiement dont les modalités sont décrites au § Conditions de Paiement.

L'objet couture réalisé pendant une séance CLUB est choisi librement par chaque participant en fonction de son niveau et de ses envies.

Toutes les fournitures (tissus, fils, patrons, mercerie, thermocollant, ... - consommables) sont à fournir par le participant.

Les matériels (machines à coudre, fer à repasser, feutres, règles, ciseaux, épingles, canettes) nécessaires à l'activité couture (hors cuirs ou matières particulières comme le plastiques par exemple) sont fournies par MARIE BOBINES.

Le participant désirant venir avec son propre matériel, notamment avec sa machine à coudre, devra en faire part à l'animatrice dès l'inscription. L'animatrice se réserve le droit de refuser cette intégration notamment pour les 2 ou 3 premiers cours si cela remet en cause la disponibilité de l'animatrice pour les autres participants (voir § Cours Prise en Main Machine A coudre).

## **ACCES LIBRE SERVICE**

Marie Bobines propose un accès à l'atelier en formule libre-service.

Ce service comprend l'accès à l'espace Atelier de couture, c'est-à-dire la table, la planche à repasser et le fer, les machines à coudre ainsi que le matériel de couture (feutres, règles, ciseaux, épingles, découd-vite, crayon à tissu et aiguilles standard). Sur demande, Marie Bobines peut prêter certains pieds de biche au client.

Le client est tenu d'apporter toutes les autres fournitures dont il aura besoin pour mener à bien son projet (patrons, tissus, fils, canettes, merceries, ... - consommables).

Pour l'accès en libre-service, le client devra être totalement autonome, tant dans la réalisation de son ouvrage que dans l'utilisation de la machine à coudre. Néanmoins, Marie-Bobines peut dispenser une prise en main de la machine à coudre sur une durée d'1/4heure maximum. Cet appui est à intégrer dans la durée du premier « Accès libre-service ».

L'accès en libre-service à l'atelier n'est possible qu'en dehors des cours de couture. Tant qu'un cours n'est pas terminé, il n'est pas possible d'utiliser l'un des éléments de l'espace location. Toute personne désireuse d'un accès libre-service devra donc attendre la fin du cours s'il y en a un au moment de son arrivée chez Marie Bobines.

Par précaution, le client devra consulter le planning des cours et contacter Marie Bobines pour s'assurer de la disponibilité de l'accès en libre-service.

Si un cours est en retard sur son horaire théorique de fin, le cours reste prioritaire sur la location de machine à coudre.

Les machines à coudre sont à louer sur place uniquement et durant les horaires définis par Marie Bobines.

Toute première heure entamée est due. Au-delà, le décompte d'utilisation se fait ensuite par quart d'heure entamé.

## **STAGE COUTURE**

Marie Bobines propose sur des périodes particulières des stages de couture, notamment pour les enfants.

Les conditions (fournitures, réservations,...) sont les mêmes que pour la formule ATELIER (voir § correspondant).

Les thèmes sont fixés par avance et sont consultables 1 à 2 mois par avance sur le site internet [www.ateliermariebobines.fr](http://www.ateliermariebobines.fr) mais également par voie d'affichage chez MARIE BOBINES.

## MATERIELS ET FOURNITURES DE L'ATELIER

Le matériel fourni par MARIE BOBINES est confié durant les sessions de cours aux bons soins du participant qui l'utilise selon les consignes de l'animateur du cours.

Tout matériel abîmé ou détérioré par un élève n'ayant pas respecté les consignes, volontairement ou involontairement, devra être remplacé à sa valeur d'usage par ce dernier.

Les fournitures fournis par MARIE BOBINES pendant les cours pour la réalisation du projet couture sont utilisées selon les consignes de l'animatrice du cours et sans gaspillage ; tout abus sur les fournitures pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire, aux tarifs définis par MARIE BOBINES.

## CONDITIONS DE PAIEMENT

Les prix sont exprimés en Euros, toutes taxes comprises et incluant la TVA. Les prix des cours sont fermes et non négociables.

Les prix des cours CLUB ou ATELIER, des stages Enfants ou de l'accès-libre sont ceux en vigueur au moment de l'inscription.

Ils sont disponibles sur le site internet [www.ateliermariebobines.fr](http://www.ateliermariebobines.fr) et à l'Atelier MARIE BOBINES, 47 Rue de Nanterre, 92600 Asnières sur Seine.

Ils peuvent être modifiés à tout moment, sans préavis.

Pour les autres types de séances (projet personnel, anniversaire ou autres événements), un devis est établi par MARIE BOBINES. Ce devis précise exactement la date de la prestation, sa durée, les fournitures comprises et le nombre de participants.

Le règlement des cours peut se faire soit en espèces, soit en carte bleue, soit en chèque à l'ordre de Marie Bobines, soit encore en utilisant une carte Marie-Bobines Box valable (date et type de prestation).

Pour un règlement en espèces ou en carte bleue, le client doit se déplacer à l'Atelier au 47 Rue de Nanterre à Asnières/Seine (92600).

Pour un règlement en chèque, le client a la possibilité d'envoyer son règlement par courrier à l'adresse postale de Marie Bobines (47 Rue de Nanterre 92600 Asnières/Seine).

Marie Bobines ne peut en aucun cas être tenu pour responsable si le règlement s'effectue par courrier et qu'il ne lui arrive pas dans les temps. Marie Bobines ne peut être tenu pour responsable de la perte éventuelle, lors de son acheminement par La Poste, du règlement du client.

Marie Bobines se réserve le droit de refuser toute inscription d'un client avec lequel existerait un litige relatif à l'inscription ou au paiement d'un cours antérieur.

Les informations communiquées par le client lors de son inscription engagent celui-ci : en cas d'erreur dans le libellé des coordonnées du client, Marie Bobines ne saura être tenu responsable de l'impossibilité dans laquelle elle pourrait être de communiquer avec le client.

## CARTE MARIE-BOBINES BOX

Une carte Marie Bobines Box représente un moyen de paiement pour une participation à l'un des cours proposés par Marie Bobines. Le type du cours est explicitement mentionné sur la dite carte.

**Cette carte est valable un an à compter de sa date d'achat. Passée cette date, si le bon n'a pas été utilisé, le solde est définitivement perdu et le bon n'est plus valable.**

La personne détentrice d'une carte Marie Bobines Box pour un type de cours donné peut s'inscrire à un créneau de son choix dans le cadre des créneaux proposés par Marie Bobines pour ce type de cours et tant que sa carte Marie Bobines Box est valable.

La personne détentrice d'une carte Marie Bobines Box doit impérativement fournir l'original de sa carte pour valider une inscription à une session de cours donnée.

Marie Bobines ne peut être tenu pour responsable de la perte d'une carte Marie Bobines Box et ne produira aucun duplicata d'un bon déclaré perdu par un client.

**Une carte Marie Bobines Box ne peut en aucun cas être prolongée.**

**Pour les cartes comprenant plusieurs séances, la date de fin de validité est appliquée pour la dernière séance.**

## DATES ET HORAIRES DES COURS

Marie Bobines est le seul décideur des dates et horaires de ses sessions de cours.

Tant qu'aucune inscription n'est faite par un Client, Marie Bobines se réserve le droit de modifier les horaires d'un cours annoncé dans le planning en ligne, sans que ces modifications n'ouvrent le droit à des dédommagements.

Marie Bobines ne peut en aucun cas être tenu pour responsable du fait qu'aucun des créneaux de cours qu'il propose ne corresponde aux disponibilités du client.

**Marie Bobines a une obligation de moyens et non de résultat pour permettre aux détenteurs de carte de cours ATELIER de prendre leurs cours. Cela signifie que Marie Bobines s'engage à proposer autant de places de cours que de cartes vendues et que le client détenteur de cartes s'engage à adapter son emploi du temps au planning des sessions de cours proposées par Marie Bobines afin de pouvoir bénéficier de la prestation achetée.**

Marie Bobines ne peut en aucun cas être tenue de fournir une prestation de cours sur les bases des disponibilités fournies par ses clients.

Marie Bobines ne peut être tenu pour responsable du fait qu'aucun des créneaux de cours qu'il propose ne soit disponible à la date à laquelle le client essaie de réserver.

## ANNULATIONS D'INSCRIPTION

*Préambule :* Ce paragraphe ne s'applique pas au cours de la formule CLUB. Il s'applique à toutes les autres prestations de cours (Atelier, Stage, Accès-Libre).

Toute annulation par le client devra être annoncée par courriel ou par téléphone (au 09 54 74 12 08) au moins 72 heures **ouvrées** avant le cours. *Par exemple, pour annuler un cours ayant lieu le mardi matin, le client devra prévenir Marie Bobines au plus tard le jeudi matin précédent (la boutique étant fermée le dimanche et le lundi).* Le client pourra alors effectuer une autre pré-réservation selon les modalités décrites aux paragraphes précédents.

**Toute annulation survenant moins de 72 heures ouvrées avant le cours ou après le cours ne donnera EN AUCUN CAS ET SOUS AUCUN PRETEXTE lieu au remboursement du montant versé ou à un report de cours. Le montant du cours reste acquis à Marie Bobines et l'inscription est alors définitivement perdue.**

Marie Bobines se réserve le droit d'annuler un cours si l'effectif des participants est inférieur à 2 personnes. Marie Bobines s'engage à prévenir les personnes concernées 72 heures au moins avant l'heure de début du cours. Dans ce cas, Marie Bobines remboursera la prestation concernée ou proposera une reprogrammation.

Le client participant à une session de cours s'engage à se présenter à l'adresse de l'Atelier Marie Bobines 47 Rue de Nanterre à Asnières/seine (92600), cinq minutes avant l'heure de début de cours. La durée du cours est liée aux horaires : le cours ne peut être décalé en cas de retard du participant.

Marie Bobines ne peut être tenu pour responsable des retards et empêchements occasionnés par le moyen de transport du participant (train, RER, métro, avion, voiture...). Le participant ne pourra prétendre à un report de cours dû au retard indépendant de la volonté de Marie Bobines.

## PROPRIETE

Les patrons et les « pas à pas » des objets proposés pendant les cours sont la propriété exclusive de Marie Bobines. Les pas à pas transmis aux participants à l'issue de la réalisation d'un objet sont réservés à l'usage personnel dudit participant.

Un pas à pas ne sera envoyé à un participant qu'après que celui-ci ait terminé la confection d'un objet durant nos cours de couture.

Il est strictement interdit de diffuser les pas à pas ou les patrons de Marie Bobines. Tout échange de pas à pas ou de patron appartenant à Marie Bobines entre participants ou entre un participant et une personne de son entourage est interdit.

Toute utilisation d'un des pas à pas ou d'un patron de Marie Bobines dans le cadre d'un cours de couture dispensé par un autre organisme ou une autre entreprise que Marie Bobines est strictement interdite.

Il est strictement interdit de vendre des objets finis fabriqués au moyen d'un patron ou d'un pas à pas appartenant à Marie Bobines.

D'une manière générale, toute exploitation directe ou indirecte à des fins commerciales d'un patron ou d'un pas à pas appartenant à Marie Bobines est strictement interdite.

Marie Bobines ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol des affaires du client.

**Marie Bobines s'engage à ne pas communiquer, gratuitement ou avec contrepartie, les coordonnées de ses clients à un tiers.**

## DROIT APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPETENTES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. En cas de contestation portant sur leur application ou leur interprétation, les parties conviennent de rechercher une solution amiable. A défaut, les tribunaux de Nanterre sont les seuls compétents.